



## **Notice d'information collective sur l'utilisation des données** **pour le projet SEESTA**

**Suivi Epidémiologique de l'Etat de Santé des Travailleurs  
et travailleuses en France selon l'Activité professionnelle**

**Responsable du traitement : Santé publique France**

### **Contexte :**

On estime qu'environ le tiers des différences sociales de mortalité par cancer dans les pays industrialisés (différences qui sont très fortes, en Europe et en France en particulier), est expliqué par l'exposition à des facteurs d'origine professionnelle. Ainsi, de très nombreux problèmes de santé (cancers, pathologies musculo-squelettiques, respiratoires, cardio-vasculaires, neurologiques, troubles mentaux) trouvent tout ou partie de leur origine dans l'environnement professionnel, à travers l'exposition à des nuisances physiques, chimiques mais également aux facteurs psychosociaux en lien avec l'organisation du travail.

Afin de définir les politiques de prévention adaptées, les mettre en œuvre et les évaluer, il est important de disposer d'un outil de surveillance épidémiologique permettant de décrire dans le temps la fréquence de survenue de maladie et les causes médicales de décès en fonction des caractéristiques professionnelles.

L'utilisation et le croisement de sources de données historiques existantes, relatives aux facteurs professionnels et aux événements de santé, régulièrement mises à jour et disponibles à l'échelle nationale présente de nombreux atouts dans le domaine de la surveillance des risques professionnels.

### **Objectifs**

Notre projet d'exploitation s'inscrit dans la suite de nos premiers travaux sur la mortalité par cause (Programme Cosmop). Ses objectifs principaux sont d'identifier si certains secteurs d'activité ou typologies de carrières professionnelles sont caractérisés par des risques plus élevés d'événements de santé, et d'évaluer le rôle des secteurs d'activité exercés dans les inégalités de l'état de santé observées dans des groupes de travailleurs particuliers.

Les résultats obtenus et l'évolution dans le temps des indicateurs épidémiologiques doivent contribuer à repérer et surveiller des situations à risque, à alerter sur l'apparition de nouveaux facteurs de risque potentiels d'origine professionnelle et/ou partagés par des groupes professionnels afin de prioriser les actions de prévention et de promotion de la santé pertinents.

L'intérêt public de cette étude, sa qualité scientifique et sa pertinence éthique ont été confirmés par un comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (CESREES), indépendant du responsable de traitement. Il a également reçu un avis favorable du Comité du Secret Statistique.

### **Personnes concernées**

Le projet s'appuie sur un appariement entre les données socioéconomiques des individus présents dans l'Echantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee et leurs données de soins et d'hospitalisation issues Système National des Données de santé (SNDS). L'échantillon obtenu appelé EDP-Santé a été constitué par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

L'EDP-Santé ne contient pas d'information permettant l'identification des personnes. Les données sont mises à disposition et utilisées par les personnels habilités de Santé publique France dans un espace sécurisé. Les données seront conservées pendant la durée du projet, jusqu'en 2028, puis archivées jusqu'à

publication des travaux.

Conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce projet de recherche a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en date du 23 mai 2024 (demande d'autorisation n°924113). La CNIL est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

### Utilisation des données

Les données seront accessibles exclusivement par les membres de l'équipe projet de Santé publique France habilités, ayant signé un engagement de confidentialité. Aucune information individuelle ne pourra être communiquée en dehors de l'équipe. Par ailleurs les résultats produits auront un caractère collectif ne permettant pas d'identifier les individus.

Les données seront conservées pendant le nombre d'années autorisé pour la réalisation du projet, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2028. Elles resteront ensuite consultables durant 2 années, le temps nécessaire à la valorisation complète des travaux.

### Vos droits si vous êtes concerné.e par ce traitement de données

Selon la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), et la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant et un droit d'opposition au traitement de ces données.

En l'absence d'élément permettant d'identifier directement les personnes dans les données utilisées dans le cadre de ce projet (informations codées sans mention du nom ou du prénom), ce droit s'exerce auprès des gestionnaires des sources de données constitutives de l'échantillon.

- **Données provenant de la base de données du SNDS**, les personnes concernées souhaitant faire valoir leurs droits devront en faire la demande auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel la personne est rattachée, conformément aux [articles 92 à 95 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005](#). Cette procédure est détaillée sur le site <https://www.snds.gouv.fr/SNDS/Protection-de-la-donnee>.

Le droit d'opposition prévu aux [premier et troisième alinéas de l'article 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978](#) porte sur l'utilisation des données dans les traitements mentionnés au [1° du I de l'article L. 1461-3 du code de la santé publique](#).

- **Données provenant de la source EDP** : Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données de l'EDP-Santé vous concernant et un droit d'opposition au traitement de ces données.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse [drees-rgpd@sante.gouv.fr](mailto:drees-rgpd@sante.gouv.fr) en indiquant le code EDP-Santé dans votre demande.

### Pour en savoir plus sur les modalités d'exercice de ces droits, vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données de Santé publique France :

Par mail : [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr) (en indiquant le code EDP-Santé dans votre demande) ou par courrier à Santé publique France, déléguée à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex

Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés <https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte>.

Pour toute autre question concernant l'utilisation des données de l'EDP-Santé dans le cadre de ce projet, merci de les adresser à [seesta@santepubliquefrance.fr](mailto:seesta@santepubliquefrance.fr).